



Jean-François BRACKELAND
Chef de l'unité « Règlements des différends et Règlements obstacles au Commerce », Commission européenne

Jean-François Brakeland est actuellement chef de l'unité juridique de la DG Commerce. Entré à la Commission européenne en 1993, il a principalement travaillé à la DG Commerce (instruments de défense commerciale, accès aux marchés et contentieux à l'OMC) et au secrétariat général de la Commission. A ce titre, il a participé à la négociation des dispositions commerciales du traité de Nice, et des dispositions relatives à l'action extérieure du traité de Lisbonne. Il a également été membre du cabinet du commissaire au développement.

INTERVENTION

L'intervention portera sur les modifications apportées par le traité de Lisbonne à la politique commerciale. Ces modifications concernent d'une part l'efficacité de la politique commerciale (champ d'application matérielle, nature de la compétence commerciale, mécanisme décisionnel) et d'autre part la légitimité de cette politique, avec l'attribution de nouveaux pouvoirs au parlement européen, et l'impact que ce rôle aura sur la définition et la conduite de la politique commerciale. En outre, l'intervention envisagera la place qu'occupera la politique commerciale dans l'action externe de l'Union.